

Webinaire : Comment me faire accompagner en cas de difficultés ?

Les intervenants





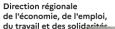


Franck LOUVRIER

2e VP du Conseil Régional

Président de la Commission Entreprise, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche







Jean-Philippe BEAUX

Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) - Pays de la Loire





Vickie PAJON-DELEMAZURE

Responsable du pôle Visibilité & Accompagnement des Entreprises

Les intervenants







Bertrand MANIÈREAdministrateur judiciaire





Valérie GERBAULT

Expert-Comptable

Présidente de la Commission Entreprise de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire





Eric GIRARDEAU

Président du CIP 44

Résilience, les points clés





15 Avril 2020 Lancement de Résilience en Pays de la Loire



Contribution de la Banque des territoires, les 5 départements & les EPCI



Plus de 20 M€ ont déjà été attribués *MAJ 06 Sept 2021



2 562 TPE/PME

Bénéficiaires (dont 42% dans le secteur Commerce/Artisanat) *MAJ 06 Sept 2021

Le plan de Relance, les points clés





Fonds de solidarité
Abondé à hauteur de 25M€
(volet 1&2) par la Région
91 000 entreprises bénéficiaires
*MAJ 02 Sept 2021



PGE en Pays de la Loire
28 845 Entreprises
bénéficiaires pour un
montant de 5 333,81 M€
*MAJ 02 Sept 2021



AAP France Relance
232M€ versés sur le
territoire
*MAJ 15 Juillet 2021



Prêt Rebond
Abondé à hauteur de 60M€
402 entreprises bénéficiaires

*MAJ 02 Sept 2021



- 1- L'importance d'un bon diagnostic
- 2- Le soutien du réseau associatif
- 3- Vers qui se tourner pour négocier?



L'importance d'un bon diagnostic

Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire

www.paysdelaloire.experts-comptables.fr



www.business-story.biz/prevention



Sommaire



Savoir lire les chiffres de son bilan – une nécessité

Mettre en place des outils de pilotage – une démarche incontournable

Naissance des difficultés - Les premiers points d'alerte

Savoir lire les chiffres de son bilan

Les indicateurs clés du compte de résultat :

Le chiffre d'affaires :

- Comment évolue-t-il ?
- De quoi se compose-t-il (prestations, négoces...)?
- Panier moyen Chiffre d'affaires moyens par vendeur / établissement ...
- Clients principaux

La marge brute / commerciale :

- Quel est le taux de marge par rapport au chiffre d'affaires ?
- Comment évolue-t-elle ?
 - Attention au contexte actuel : augmentation des coûts matières / difficultés d'approvisionnement

Les coûts de personnel :

- Quel est leur poids dans le compte de résultat
- Distinction salaires de production / salaires de structure
- Comment évoluent-ils ?
 - Attention au contexte actuel : augmentation des coûts de personnel dans un contexte de tension du marché de l'emploi

Le résultat :

- Le résultat d'exploitation, et le résultat net comptable
- La capacité d'autofinancement
 - (le cash entrant, permettant notamment de rembourser ses investissements)



Savoir lire les chiffres de son bilan

Les indicateurs clés du bilan:

La trésorerie :

- Quel est son montant (Trésorerie active découverts bancaires) ?
- Comment a-t-elle évolué ?
- Comprendre son besoin en fonds de roulement (consommateur de trésorerie)

Les capitaux propres :

- Capital social + réserves accumulées
- Doivent être suffisants pour fonctionner

Dettes fournisseurs / Créances clients

- Observer leur évolution
- Connaitre les délais moyens de règlement

<u>Créances et dettes court terme</u>

S'assurer que les créances et stocks sont supérieures aux dettes court terme



Mettre en place des outils de pilotage : une démarche incontournable



Ils peuvent être très simples

<u>Le seuil de rentabilité</u> :

- Il correspond au chiffre d'affaires minimum à réaliser pour couvrir l'ensemble des coûts de l'entreprise
- Actualisation nécessaire en cours d'année (surtout dans le contexte actuel augmentation des coûts matières et main d'œuvre)

Tableau de bord:

- Permet d'approcher et de suivre le résultat périodiquement (mois / trimestre)
- Utile pour identifier rapidement les problèmes de rentabilité / trésorerie

Prévisions de trésorerie

- A 6/12/24 mois
- Permettent d'anticiper les besoins

Budget prévisionnel

- A 12 mois / 2 ans / 3 ans
- Permet d'identifier les besoins et les ressources



Naissance des difficultés : Les premiers points d'alerte



La trésorerie quotidienne est le premier signal des difficultés :

Difficultés à payer ses fournisseurs

Difficultés à payer ses charges sociales et sa TVA

Difficultés à payer les salaires

Difficultés à honorer les remboursements d'emprunts

Appels fréquents du banquier

<u>Autres signaux possibles</u>:

Relations avec les clients

Pertes de clients importants, retards dans les livraisons, annulation de commandes, hausse des réclamations qualité

Relations avec les salariés

Démission(s) de salariés clés, fort absentéisme, rumeurs

Relations avec les fournisseurs

Refus de livraison, suppression du délai de règlement

Evolution défavorable de la conjoncture

Evolution défavorable de la concurrence



Naissance des difficultés : Les premiers réflexes à adopter



- 1) Ne pas prendre de décisions à la hâte, qui pourraient aggraver la situation.
- 2) En parler à ses conseils, notamment à son expert-comptable :
 - ✓ Pour établir un diagnostic précis de la situation
 - ✓ Afin de rechercher des solutions





UNE BANQUE CENTRALE AU SERVICE DE L'ECONOMIE ET DES ENTREPRENEURS





CONFIDENTIALITE PEDAGOGIE NEUTRALITE GRATUITE PROXIMITE





EUROSYSTÈME

L'accompagnement des Entreprises par la Banque de France





102 correspondants TPE / PME à votre écoute

ACCOMPAGNEMENT DES TPE / PME



près de 22 000 entreprises accompagnées



39 partenariats nationaux





88% taux de recommandation

CORRESPONDANTS TPE/PME en métropole et en outre-mer

LA BANQUE DE FRANCE **PLEINEMENT** MOBILISÉE **POUR VOUS ACCOMPAGNER**



Contacter le correspondant

TPE/PME

de votre département



TPMExx@banque-france.fr (xx : n° du département)



0 800 08 32 08 Service & appel gratuits





ACCOMPAGNEMENT DES TPE/PME

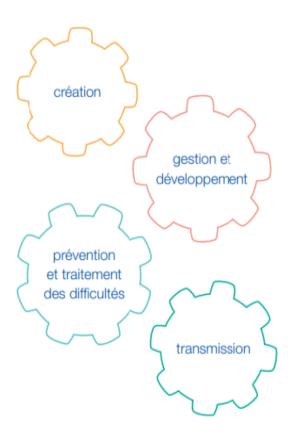
LA BANQUE DE FRANCE **AU SERVICE DES ENTREPRENEURS**







VOUS ÊTES EN PHASE DE :



ET VOUS DEVEZ VOUS ADAPTER **AUX ÉVOLUTIONS** DE VOTRE ENVIRONNEMENT

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER RAPIDEMENT:



Quelles sont les aides adaptées à votre situation? Quelle est la réglementation à respecter ?



d'accompagnement

Besoin d'un regard d'expert ? Quels sont les organismes pour vous soutenir dans vos démarches ?



de financement

Comment identifier les financements classiques ou alternatifs pour vous développer ?

CONFIDENTIALITÉ **EXPERTISE PROXIMITÉ GRATUITÉ**

LE CORRESPONDANT TPE-PME

DE LA BANQUE DE FRANCE:



vous **ÉCOUTE**



élabore un **DIAGNOSTIC** de votre situation



vous oriente vers des **ORGANISMES PARTENAIRES**



vous met en relation avec des INTERLOCUTEURS **CIBLÉS**









Vous souhaitez mesurer et comparer les performances de votre entreprise, identifier vos points forts et points d'amélioration. Le produit Analyse répond à votre besoin en s'appuyant sur l'expertise Banque de France.

DÉCOUVRIR E



Choisissez votre secteur d'activité



Ciblez géographiquement les entreprises avec lesquelles vous vous comparez

Affinez votre sélection en choisissant une tranche de chiffre d'affaires



Disposez d'un rapport pdf facilitant votre communication avec vos différents partenaires



SIMULATION

Vous souhaitez disposer d'un outil pour vous aider dans votre prise de décision, évaluer les impacts financiers de vos projets, la Banque de France vous propose le produit Simulation.

DÉCOUVRIR 17



Disposez d'un simulateur pendant 3 mois



Elaborez vos hypothèses de développement, d'investissement ou de gestion de votre trésorerie



Obtenez des états prévisionnels à 1 ou 2 ans



Le rapport pdf ainsi obtenu constitue votre business plan



Le soutien du réseau associatif



Le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises CIP 44



MEMBRES DU CIP NATIONAL















POURQUOI LE CIP?

Le CIP résulte d'une volonté collective des Juges Consulaires, des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes, et des Avocats d'unir leurs efforts dans une démarche de détection précoce des difficultés des entreprises et d'anticipation de leur traitement.



MEMBRES DU CIP NATIONAL















ROLE DU CIP

Grâce à son double rôle d'écoute et d'information, le CIP est devenu une véritable plate-forme d'information du chef d'entreprise sur les solutions pratiques existantes.

Sous l'impulsion du CIP National, le CIP 44 a pour objectif de continuer à améliorer l'information des chefs d'entreprise notamment au travers des entretiens de la prévention.



















MISSION DU CIP

- Promouvoir, organiser et rendre accessible l'information la plus large sur la prévention des difficultés des entreprises en Loire-Atlantique
- Développer l'information sur la prévention par les Entretiens du Jeudi



















COMPOSITION DU CIP 44

Le CIP 44 regroupe :

- La Conférence Générale des Juges Consulaires de France
- Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire
- La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de Rennes
- L'Ordre des Avocats du Barreau de Nantes
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique
- Le MEDEF
- La CPME
- L'U2P
- Le CIP National





















LES ENTRETIENS DU JEUDI

- Les chefs d'entreprises sont reçus individuellement, si possible avec leur conseil, par des **professionnels de la prévention** :
- un ancien juge du Tribunal de Commerce
- un expert-comptable / commissaire aux comptes
- un avocat

La présence du juge honoraire du Tribunal de Commerce permet de **dédramatiser le rôle du Tribunal de Commerce** auprès du dirigeant d'entreprise et de donner des informations pratiques sur les procédures existantes.

 A aucun moment, l'activité du CIP n'empiète sur la compétence juridictionnelle du Président du Tribunal de Commerce et des juges délégués à la Prévention.

Les entretiens du CIP 44 se tiennent au 16, quai Ernest Renaud - 44100 Nantes



















LES ENTRETIENS DU JEUDI

ECOUTE

• Les seules informations débattues sont celles communiquées par le dirigeant. Les intervenants ne se substituent pas aux conseils habituels de l'entreprise.

INFORMATION

• Après avoir écouté le chef d'entreprise, cerné les difficultés et leur origine, les professionnels de la prévention fournissent une information sur les solutions existantes.

CONFIDENTIALITE

•Les intervenants ne tiennent aucun dossier et ne communiquent aucune information à aucun tiers.

GRATUITE

• Ces conseils sont à disposition gratuitement sur rendez-vous en contactant le 0800 100 259























0 800 100 259



MEMBRES DU CIP NATIONAL

















Vers qui se tourner pour négocier?

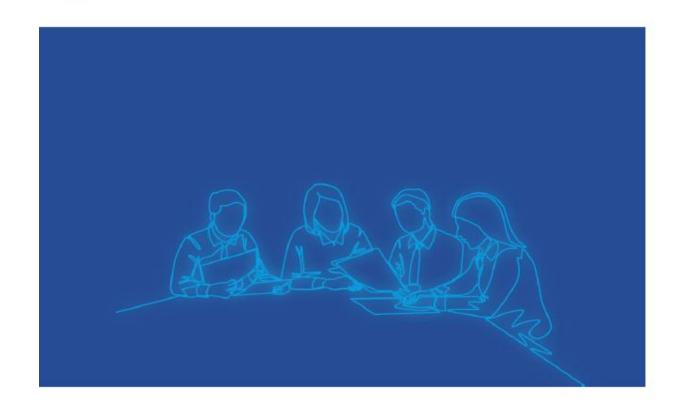
Vos contacts pour les CODEFI et CCSF



Liste des contacts utiles pour les CODEFI et CCSF :

https://www.impots.gouv.fr/professionnel/accompagnement-individualise-en-cas-de-difficultes-economiques-et-financieres

LA MEDIATION DU CREDIT





Besoin d'un renseignement ou d'un accompagnement ? N'hésitez pas à appeler le **3414 (numéro gratuit).**



PROCESSUS DE PREVENTION

Confidentialité – Consensualisme - Dirigeant autonome

OBJECTIF

Trouver un accord amiable avec ses principaux créanciers grâce à l'aide d'un négociateur professionnel indépendant : le mandataire ad-hoc/conciliateur

MANDAT AD HOC

- Pas d'état de cessation des paiements & durée libre
- Difficultés de toute nature (économiques mais aussi juridiques ou conflictuelles)
- Accord amiable entre les parties

CONCILIATION

- Possible état de cessation des paiements (- de 45 j) et durée limitée (4 mois + 1)
- Difficultés juridiques ou économiques;
- Accord amiable constaté ou homologué par le juge (plus solide)

TARIFICATION

Mandat ad-hoc de sortie de crise (3 mois) : forfait de 1 500 € à 3 000 € HT pour les TPE

PROCEDURES COLLECTIVES

Réorganisation – Dirigeant assisté / aidé - Publicité

OBJECTIF

Sauver l'activité en réalisant des mesures de restructuration sous la protection du tribunal, assisté d'un ou deux professionnels (AJ/MJ), négocier et traiter l'ensemble des dettes. A défaut, céder l'entreprise ou ses actifs

SAUVEGARDE

- Pas d'état de cessation des paiements et durée limitée à 12 mois;
- Rééchelonnement des dettes sur 10 ans max; Caution protégée;
- Aide de l'AJ/MJ dans les mesures de restructuration et l'élaboration d'un plan

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

- Etat de cessation des paiements et durée limitée à 18 mois (12+6)
- Rééchelonnement des dettes sur 10 ans max; caution protégée;
- Aide de l'AJ/MJ dans les mesures de restructuration et l'élaboration d'un plan; Possibilité de prise en charge par l'AGS des salaires avant RJ, et des restructurations sociales;
- Cession de l'entreprise organisée par l'AJ si plan impossible

TRAITEMENT DE SORTIE DE CRISE (TSC)

- Procédure simplifiée
- Durée : 3 mois
- · Comptabilité à jour
- Pas de restructuration à effectuer
- Rééchelonnement des dettes

TARIFICATION

Fixée par décret

CONTACT

Consulter la liste des professionnels de votre département sur www.cnajmj.fr